

Rapport de recherche

Ce projet de rapport ne représente qu'une partie des données collectées et analysées dans le cadre de ce projet.

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent » (Albert Einstein)

Table des matières

Historique de la recherche.	1
Biais de la recherche.	1
Évaluation des hypothèses.	2
Résultats.	2
Suite à donner.	4
Conclusion.	4
Recommandation.	4
Annexe – Résultats au 31 août 2025.	5

Historique de la recherche.

La recherche est née de la volonté de concevoir un processus constituant garantissant la rédaction d'une constitution par et pour le peuple.

Le programme ENGAGEMENT des Fonds de recherche du Québec a permis de transformer cette volonté en réalité.

Biais de la recherche.

Le premier biais est d'avoir proposé dès le départ le meilleur processus constituant anticipé, induisant ainsi une possible influence du résultat. Toutefois, les 3 options de vote et la possibilité de commenter à chaque énoncé a favorisé l'évolution de la proposition. Ce biais est jugé sans conséquence autre que d'avoir mis la barre haute en invitant à proposer mieux, ce qui a finalement amélioré l'efficacité et la qualité de la recherche. Les participants validaient si c'était mieux ou pas.

Le deuxième biais est d'avoir commencé les consultations auprès de personnes connues ou d'organisations non représentatives de la population. L'analyse des résultats montre que l'influence, peu significative sur certains énoncés et inexistante sur d'autres, n'a pas contredit la volonté citoyenne validée au hasard. Ce biais est donc sans conséquences.

Un troisième biais était possible avec la collaboration d'experts qui auraient pu exiger une démarche correspondant à leur expertise plutôt qu'une démarche citoyenne. Ils auraient pu chercher à faire émerger leur volonté personnelle ou celle des gens au pouvoir. Dans les faits, les avis donnés ont été considérés au même titre que les autres participants. Ce biais n'a finalement pas eu d'effets contraires à la volonté citoyenne.

En conséquence, aucun biais n'a impacté la recherche d'une façon impertinente.

Évaluation des hypothèses.

Au départ, 3 hypothèses ont été émises :

1. Le Québec est une société qui se veut démocratique.
2. Une Assemblée constituante mènera à la rédaction d'une constitution par et pour le peuple si sa composition, son organisation et son fonctionnement visent ce but.
3. Une Assemblée constituante tirée au sort avec des règles approuvées collectivement serait la meilleure forme à recommander au Québec si la population est d'accord.

Les résultats confirment la volonté démocratique québécoise. En effet, le processus proposé est fondamentalement démocratique en assurant la prise de décisions par et pour la collectivité. Par contre, le faible taux de participation laisse penser que les gens veulent la démocratie mais ne veulent pas s'en occuper, ce qui laisse le champ libre à l'accaparement du pouvoir par quelques individus. Se pourrait-il que la population québécoise veuille confier le pouvoir à quelques individus tout en ayant la possibilité de le retirer en cas d'insatisfaction, sans devoir attendre la prochaine élection?

La deuxième hypothèse est difficile à valider avant la rédaction de la constitution. On peut toutefois avancer que la mise au point du processus constituant correspond à une démarche similaire dont le résultat semble concorder avec la volonté du peuple tel que le montre la participation citoyenne au hasard.

La troisième hypothèse est validée par les résultats du sondage. Avec plus de 77% d'appui à tous les énoncés pour une moyenne de 93,6% d'appuis (2,7% de rejet et 3,7% autre), on peut dire que la population est d'accord avec le processus proposé basé sur une assemblée constituante tirée au sort et dont les règles de fonctionnement sont incluses dans le processus soumis au vote. Ces résultats confirment donc, jusqu'à preuve du contraire, que le processus proposé correspond à la meilleure forme d'assemblée à recommander au Québec.

Résultats.

Les résultats sont accessibles à tous au <https://andrehuot.quebec/recherche/> (bouton « Accéder » puis onglet « Résultats »).

Les résultats à considérer sont ceux de la dernière version (numéro de version le plus élevé). La consultation des résultats antérieurs permet de voir l'évolution et assure la transparence de la démarche. Les résultats au 31 août 2025 sont présentés en annexe. Les résultats ultérieurs se retrouveront sur le site web avec l'évolution possible du processus car la participation demeure encouragée via l'onglet « Participer ».

Tant qu'un énoncé ne change pas, le vote antérieur est comptabilisé sinon le compteur est remis à zéro. En conséquence, plus un énoncé est demeuré inchangé depuis longtemps, plus il a de votes au total. Les dernières modifications ont peu de votes si les participants n'ont pas souhaité se prononcer à nouveau et que peu de nouveaux participants ont été sollicités.

Le vote sur chaque énoncé avec 3 options et commentaire possible s'est avéré être une innovation très précieuse pour nuancer le vote en plus de guider efficacement les mises à jour. Cela valide la pertinence de fonctionner ainsi lors du processus constituant et lors de l'adoption de la constitution.

Avant le premier vote officiel (version 40), la proposition a été ajustée au fil des participations informelles. Lors de modifications majeures, des révisions successives ont parfois été nécessaires avant de considérer la version prête pour le vote. C'est ce qui explique l'absence des versions 41, 43 à 46, 48 et 52. La version 42 est en double car elle a été menée en parallèle auprès de personnes en général et auprès des membres de l'ACCQ (Alliance pour une constituante citoyenne du Québec) afin de voir dans quelle mesure l'intérêt sur le sujet allait influencer les résultats. La conclusion est que la différence est trop faible pour s'en soucier.

La version 54 était le test ultime en invitant à participer 5000 adresses tirées au sort grâce à la liste des adresses ayant au moins un électeur, fournie par Élections Québec. Comme les résultats concordaient avec les précédents, ils y ont été ajoutés.

Sur les 86 énoncés de la dernière version (version 55), 40,7% n'ont obtenu que des « Oui » (appui à 100%), 57% n'ont obtenu aucun « Non » et 51,2% n'ont obtenu aucun « Autre ». Cela signifie un large consensus avec une majorité d'énoncés sans objection et une majorité d'énoncés avec une opinion tranchée malgré la possibilité du choix « Autre ».

L'énoncé le moins appuyé l'a été à 77,8%, le plus rejeté l'a été à 14,3% et l'énoncé ayant le plus de « Autre » en a 17,9%. L'appui moyen est de 93,6%, le rejet moyen est de 2,7% et il y a en moyenne 3,7% de « Autre ». Les votes vides n'ont pas été considérés. Ils correspondent aux personnes qui ont accédé au sondage sans y répondre ou qui n'ont pas voté à certains énoncés. Le premier énoncé a le moins de votes vides avec 48,5%. Tous les autres ont 50% ou plus de votes vides et le maximum est de 88,9% avec une moyenne de 63,7%. Le vote vide est considéré comme un choix de laisser les autres décider après s'être fait sa propre idée en accédant au contenu soumis au vote. Quant au taux de participation, il a été de plus de 50% pour les personnes connues invitées personnellement à participer et de moins de 1% pour les autres.

Dans les versions antérieures, tous les énoncés n'ayant pas dépassé 75% de votes en leur faveur ont été retirés ou modifiés en recherchant ce qui serait plus consensuel à la lumière des commentaires exprimés.

Les deux énoncés les moins appuyés concernent la rémunération des constituants et la langue des séances. L'énoncé concernant la rémunération pourrait être retiré en laissant les règles actuelles s'appliquer s'il y a lieu. Quant à l'énoncé concernant la langue, il pourrait aussi être retiré en assumant que son absence signifie automatiquement que le processus se déroule dans la langue officielle et commune du Québec, soit le français.

Le troisième énoncé le moins appuyé concerne la répartition des constituants. Un commentaire montre qu'un participant a compris le contraire de la réalité. En effet, un constituant par localité favorise les régions en évitant une surreprésentation des régions plus peuplées. Ça assure à chaque administration locale la possibilité de faire valoir équitablement son point de vue de façon à s'approcher d'un vrai consensus.

Suite à donner

Nous considérons l'appui citoyen évident alors nous demandons à l'Assemblée Nationale d'appliquer tel quel le 7^e énoncé. Toutefois, les députés de l'Assemblée nationale peuvent proposer des améliorations en participant personnellement. Si les participants ayant coché la case pour être invités à discuter des résultats sont d'accord, les modifications proposées seront acceptées. Dans le cas contraire, ils pourront proposer une alternative qui leur semble meilleure.

N'importe qui peut inviter de nouveaux participants, idéalement représentatifs de la population.

L'Assemblée nationale, en tant que représentante de la population québécoise, devrait avoir un avis assez semblable à l'avis citoyen. Le contraire nécessitera une explication jugée valable par les citoyens pour rendre légitime l'avis divergent des élus.

Conclusion.

L'expérience montre que la consultation de la population et la considération des commentaires reçus tend vers le consensus. Loin de mener au chaos, la démarche a suscité une collaboration généralement positive alors s'en inspirer pour le processus constituant augure plutôt bien.

Les gens ne semblent pas conscients de la nécessité de faire valoir explicitement leur volonté pour qu'elle soit considérée. La conséquence est que les 125 députés de l'Assemblée nationale pourront avoir un impact supérieur aux 44 personnes ayant réellement participé parmi plus de 15 000 personnes invitées.

Recommandation

Considérant qu'aucun expert n'a manifesté de réticence face au processus proposé;

Considérant que des citoyens au hasard ont confirmé que ça leur convient;

Considérant qu'il demeure possible de proposer mieux,

Il est recommandé que l'Assemblée nationale du Québec adopte le processus constituant tel quel ou propose toute amélioration ou alternative en participant d'ici le 31 décembre 2025 afin que les gens ayant coché la case pour être invités à discuter des résultats puisse sans tarder soumettre au vote une version améliorée au besoin.

Pour que la démarche demeure valable, l'Assemblée nationale ne doit pas s'en approprier. Elle peut l'étudier mais c'est aux députés de participer personnellement et d'inviter au besoin leurs électeurs à participer. L'Assemblée nationale doit simplement officialiser la démarche telle quelle, ou telle que modifiée conformément à la volonté citoyenne s'il y a lieu.

Puisqu'un processus constituant citoyen se doit d'être indépendant de tout parti politique et doit être au-dessus du gouvernement, un changement de gouvernement en cours de route ne doit ni affecter ni retarder le processus. En effet, une fois le mandat confié à Élection Québec, sa réalisation est autonome. En conséquence, le processus devrait être lancé officiellement dès le début de 2026. La démarche peut coexister avec le projet de constitution québécoise de l'actuel gouvernement mais la constitution citoyenne aura préséance en cas de conflit entre les deux.

Que la constitution résultante soit applicable ou non dans le cadre actuel est sans importance. Son but premier est de faire émerger la volonté citoyenne et pourra mener à d'autres démarches pour faire valoir cette volonté si nécessaire.

Annexe – Résultats au 31 août 2025

Consultation : 2025-07-04 16:15:00 - 2025-12-31 23:59:59 - Version 55.

Tranche d'âge : --- Toutes ---

Appartenance : --- Toutes ---

Région : --- Toutes ---

	Est-ce que cet énoncé vous convient?	Oui	Non	Autre	Vide	Verdict (% Oui)	Commentaire
A) Fonctionnement							
	Le but du processus constituant est d'assurer la rédaction de la						
1.	constitution par et pour le peuple.	35	0	0	33	Accepté (100.00%)	3 commentaires. ==> Depuis la pandémie, les gouvernements nous passes des lois et décrets sous couvert de l'anonymat. Beaucoup d'entre elles contreviennent aux droits et libertés des citoyens. ==> constitution et voter a toutes les lois. ==> Mériterait une définition plus concrète de ce que signifie « par et pour le peuple » (tirage au sort, référendums, participation directe, etc.).
	Chaque énoncé est soumis au vote avec la question « Est-ce que cet énoncé vous convient? ».						
2.		2	0	0	7	Accepté (100.00%)	1 commentaire. ==> Je connais la démarche d'andré ce qui me permet de comprendre. Une mise en contexte pour ceux qui ne sont pas familiarisés serait peutêtre pertinente.
	Les options de vote sont « Oui », « Non » et « Autre » avec la possibilité de commenter.						
3.		42	2	0	47	Accepté (95.45%)	7 commentaires. ==> j'aimerais mieux un score 1à 5 ou autre gradation ==> une échelle de 1 à 5 donne plus de nuance

==> S'il était possible de mettre l'accent sur le fait qu'autre ne signifie pas un refus, mais bien un autre choix distinct. (Entre autre pour éviter les questions omnibus)

==> Connaître l'opinion des gens face à leurs choix est très important.

==> la possibilité de commenter devra avoir un cadre pour ne pas devenir un lieu d'influence d'opinion des gens très charismatique qui entraîne les influençables.

==> Il serait utile de préciser comment les réponses « Autre » et les commentaires sont pris en compte dans la prise de décision.

==> J'aime bien le choix "Autre" qui n'est ni une acceptation ni un refus et permet toutes les nuances imaginables via le commentaire.

4. Le vote est modifiable tant qu'il est en cours. 37 5 1 46 Accepté (86.05%)

4 commentaires.

==> Un vote ne devrait pas pouvoir être rétracté comme en démocratie normalement

==> Seulement les fous ne change pas d'opinion après s'être informé

==> cela peut être dangereux que quelqu'un diffuse de l'information fautive juste avant la clôture de celui-ci pour faire basculer la décision de l'autre coté puisque on peut changer notre vote.

==> Plutôt que d'être un piège, le vote modifiable est plus démocratique en permettant de mieux refléter la volonté réelle.

5. Lors du vote, chaque individu peut être accompagné, ou refuser tout accompagnement. 17 1 0 18 Accepté (94.44%)

4 commentaires.

==> Important pour les gens analphabète ou qui ont le français comme 2e langue.

==> je ne suis pas sûre de comprendre cet élément

==> La liberté est fondamentale et seul l'individu à le privilège de choisir l'accompagnement selon sa condition quel qu'elle soit.

==> Il faudrait encadrer le rôle des accompagnateurs pour éviter toute forme d'influence ou de manipulation. Qui peut accompagner qui ? Y a-t-il un protocole ?

6. Un organisateur ou un constituant est rémunéré au salaire moyen québécois. 14 2 2 18 Accepté (77.78%)

5 commentaires.

==> Manque d'informations pour répondre à la question.

==> Trop d'élus actuels gagnent trop par rapport au travail fait

==> définir avant sa tâche avec son emploi du temps au service de la nation à savoir si il conserve un emploi ou non, et que cela ne devienne pas une allocation qui l'enrichirait trop.

==> benevolement

==> Quel est le salaire moyen actuellement? ajouter une case « je ne sais pas »

7. Si l'appui citoyen est évident, l'Assemblée nationale du Québec mandate Élections Québec pour : 14 0 2 20 Accepté (87.50%)

3 commentaires.

==> Comment juger l'évidence ? Si au moins 30% de la population souhaite initier un processus constituant, je considère que qu'il y a une évidence.

À partir de notre expérience de démocratie dite représentative où un parti peut être porté au pouvoir avec seulement l'appui d'un faible pourcentage de la population (avoisnant en général les 30% et moins!), il me semble normal d'appliquer la même règle au processus constituant

						<p>==> L'expression « si l'appui citoyen est évident » est trop vague. Il faudrait des critères clairs : taux de participation ? pourcentage d'approbation ? nombre de signatures ?</p> <p>==> Qu'est ce un taux d'appuis évident? 51%? 60%? 70%?</p>
a) Informer la population (annexe 1);	33	0	0	35	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
Créer le comité organisateur (annexe						
b) 2);	31	0	1	36	Accepté (96.88%)	<p>2 commentaires.</p> <p>==> Devrait également être voté par le peuple</p> <p>==> Le peuple décide qui peut en faire partie et quel est son mandat via le présent processus constituant.</p>
Créer l'Assemblée constituante						
c) (annexe 3).	30	2	0	36	Accepté (93.75%)	Aucun commentaire.
B) Gestion des conflits						
8. Étapes à suivre en cas de conflit :	25	2	2	72	Accepté (86.21%)	<p>6 commentaires.</p> <p>==> Ce point doit être laissé libre au comité organisateur</p> <p>==> L'assemblée constituante est souveraine et elle seule décide de ses procédures internes.</p> <p>==> En quoi cette section est-elle pertinente ?</p> <p>Et, pourquoi demander qu'on s'exprime sur un titre ?</p> <p>==> Manque de cadre formel sur ce qu'est un « conflit ». Est-ce un conflit interpersonnel ? Un désaccord sur un texte ? Une faute grave ?</p> <p>==> En l'absence de fonctionnement par défaut approuvé par le peuple, la loi du plus fort s'appliquerait à l'interne. Quelques "grandes gueules" imposeraient leur volonté au groupe. Le processus de médiation, à utiliser en dernier recours, évite qu'un conflit s'éternise.</p> <p>==> Section qui demande une mise en contexte. Un conflit de quel type? Sur le comité? Entre citoyens?</p>

<p>Informer chaque individu concerné de ce qui pose problème, obtenir son point de vue et chercher une solution.</p>	41	2	1	57	Accepté (93.18%)	<p>6 commentaires.</p> <p>==> Ce point doit être laissé libre au comité organisateur</p> <p>==> La section "médiation" devrait être utilisée, mais sans l'implication d'un organisme étranger.</p> <p>==> Mettre l'emphase sur l'écoute et les temps de pause pour éviter de tomber dans l'émotion.</p> <p>==> De quels individus s'agit-il ?</p> <p>==> Qui décide que l'étape 1 a "échoué" ? Et à quel moment on passe à l'étape suivante ?</p> <p>==> Qui informe? Comment ont-ils connaissance du conflit? Comment ont-ils accès à l'identité des personnes?</p>
<p>Si l'étape 1 ne suffit pas, chercher l'aide de collègues ou de professionnels pour trouver une solution.</p>	40	2	2	57	Accepté (90.91%)	<p>3 commentaires.</p> <p>==> Ce point doit être laissé libre au comité organisateur</p> <p>==> Quel type d'influence cela pourrait avoir sur le point de vue de chaque individu. Peut-être réalisé avec un groupe témoin d'individu déjà consulté au préalable.</p> <p>==> Y'a-t-il un comité pour cela, des personnes déjà mandaté pour aider en ce sens? Qui les rénumère? À quel tarif?</p>
<p>Si l'étape 2 ne suffit pas, remettre à Élections Québec la liste des parties prenantes pour suivre les étapes de médiation.</p>	27	0	0	41	Accepté (100.00%)	<p>5 commentaires.</p> <p>==> Si les parties ne sont pas d'accord, le processus ne devrait pas aller de l'avant.</p> <p>==> Élection Québec joue un rôle d'arbitre mais ne prendra pas de décision (voir 9.2).</p> <p>==> Élections Québec a-t-il les compétences pour gérer des conflits ?</p>

						<p>===> Un désaccord ne doit pas servir de sabotage. C'est pourquoi on passe à l'étape suivante si toutes les tentatives d'entente ont échouées, ce qui permettra éventuellement de retirer un saboteur qui serait payé en secret pour faire avorter le processus.</p> <p>===> Est-ce bien la bonne instance?</p>
9. Étapes de médiation :	14	0	2	52	Accepté (87.50%)	<p>1 commentaire.</p> <p>===> Tous les conflits ne peuvent être réglés en médiation.</p>
Élections Québec demande par écrit à chaque partie prenante une réponse aux questions suivantes dans un délai						
1 : de 7 jours :	13	1	1	21	Accepté (86.67%)	<p>3 commentaires.</p> <p>===> Délai trop court surtout pour retourner un document par écrit vers un tiers.</p> <p>===> Par courriel pour compenser le délai bref qui évite que le problème s'éternise.</p> <p>===> Le niveau de littératie fonctionnel est à 50% je crois. L'écriture n'est plus le moyen le plus universelle. Prévoir une aide en ce sens pour ceux qui éprouve des difficultés?</p>
a) Quel est le problème?	39	1	2	59	Accepté (92.86%)	<p>2 commentaires.</p> <p>===> Ce point doit être laisser libre au comité organisateur</p> <p>===> Plutôt décrire le problème</p>
b) Qui est impliqué?	39	1	1	60	Accepté (95.12%)	<p>1 commentaire.</p> <p>===> Ce point doit être laisser libre au comité organisateur</p>
c) Que proposez-vous comme solution?	41	1	1	58	Accepté (95.35%)	<p>2 commentaires.</p> <p>===> Ce point doit être laisser libre au comité organisateur</p> <p>===> Effectivement, il est important de proposer des solutions avant tout.</p>

<p>Élections Québec partage aux parties prenantes les réponses reçues et soumet à leur vote pendant 7 jours les solutions proposées.</p>	32	2	4	53	Accepté (84.21%)	<p>4 commentaires.</p> <p>==> Qui vote? Les parties en conflit? Toutes les parties prenantes? Quel est le décorum?</p> <p>==> Durée du vote très court.</p> <p>==> Le vote est-il la meilleure façon de régler un conflit ? Et si le vote aboutit sur un règlement non optimal ? Et si la minorité avait en fait raison ?</p> <p>==> On peut proposer une meilleure solution suite au vote.</p>
<p>Dès le vote terminé, Élections Québec communique les résultats aux parties prenantes avec l'un de ces verdicts :</p>	27	3	3	58	Accepté (81.82%)	<p>2 commentaires.</p> <p>==> il faut aller plus loin, comprendre les motivations derrière les objections et comprendre le problème du blocage: malentendu, mauvaise foi, sabotage, etc ...</p> <p>==> Si les parties prenantes ne sont pas d'accord avec le verdict, elles peuvent s'entendre sur ce qui leur convient mieux. Le verdict est la décision par défaut si toutes les tentatives de solution échouent. Ça évite de rester pris dans une impasse qui saboterait tout le processus pour des raisons qui ne concernent peut-être même pas le processus.</p>
<p>a) Solution acceptable (si une solution a plus de 50% de « Oui ») [retenue (si elle a le plus de « Oui »)].</p>	25	2	1	40	Accepté (89.29%)	<p>5 commentaires.</p> <p>==> Avec une possibilité de revoter au bout de 2ans</p> <p>==> Modifier à 80% et plus plutôt que du 50%.</p> <p>==> Voir commentaire sur 9.2</p>

====> La médiation est un processus ponctuel pour résoudre un conflit. Si le conflit est vraiment résolu, il ne reviendra pas sinon il sera considéré comme un nouveau conflit et la démarche devra être reprise. Une solution acceptable ou retenue n'est pas nécessairement finale. N'importe quelle partie prenante peut proposer mieux en espérant atteindre le consensus.

====> Je ne sais pas pour un taux limite de 51%

b) Nouvelle solution demandée d'ici 7 jours (si aucune solution acceptable). 24 1 2 41 Accepté (88.89%)

4 commentaires.

====> Si aucune réponse n'est trouvée après ce processus peut-être est-ce une perte de temps? (Changer de question et y revenir plus tard?)

====> Délai très court.

====> Possibilité d'élimination de la solution la moins votée et repasser le vote

====> Abus de procédure possible ici : boucle infinie

Impasse, nous invitons [demandeur] à nous indiquer d'ici 7 jours qui remplacer parmi les parties prenantes (si aucune solution acceptable ni nouvelle proposition n'est reçue malgré le délai dépassé). 23 2 3 40 Accepté (82.14%)

6 commentaires.

====> Pas d'accord qu'on renvoie du monde. On devrait soumettre au vote la solution originale si personne a de nouvelle proposition.

====> Le délai semble court....

====> est ce que on nomme d'autre personne? est ce cela la question?

====> Remplacer les parties prenantes ? Qui décide ? En vertu de quoi ?

====> Rien n'empêche de proposer comme nouvelle solution une solution rejeté précédemment afin de la repasser au vote au cas où elle serait acceptée cette fois étant donné que rien de mieux n'a été proposé.

====> Demande une mise en contexte... Pas certain si c'est la bonne approche.

Répéter les étapes 2 et 3 jusqu'à
4 : l'acceptation ou l'impasse. 34 5 3 59 Accepté (80.95%)

3 commentaires.

====> Ce point doit être laissé libre au comité organisateur

====> Voir énoncé ci-dessus. (3b)

====> mettre peut être une limite pour pas que cela s'éternise.

Élections Québec communique au comité organisateur la solution retenue ou les participants à
5 : remplacer. 31 1 5 54 Accepté (83.78%)

6 commentaires.

====> ne pas remplacer personne si on a pas identifié la source du blocage

====> Pas de remplacement. On efface pas les dissidents.

====> Combien de fois ce processus peut-il avoir lieu? S'il y a une tête forte dans le groupe, elle pourrait le faire tant qu'il y a des opposants à ses idées.

====> Tranché le débat via deux circonscriptions au hasard

==> On ne parle pas ici de remplacer un dissident mais un saboteur dont l'unique but serait de faire avorter le processus, par exemple en interdisant tout point de vue différent du sien, en empêchant les autres de parler ou en les menaçant, et qui refuserait catégoriquement tout changement à son attitude. Mieux vaut retirer l'individu dans ce cas, à moins de convenir d'un moyen de le mettre hors d'état de nuire, par exemple avec un micro activé seulement pour lui permettre de s'exprimer équitablement quand vient son tour. La dissidence ne crée pas nécessairement de conflit, donc pas de processus de résolution de conflit à entreprendre si elle s'exprime dans le respect.

==> Ne peux répondre vue la question du remplacement si impasse.

C) Annexe 1 – Informer la population

Message à communiquer à la population :

Le processus constituant étant adopté [lien vers le processus], vous êtes maintenant invité à exprimer votre volonté pour chacune des questions suivantes correspondant au mandat de l'Assemblée constituante. Votre volonté pour la future constitution, ou contrat social, sera remise aux constituants afin qu'ils puissent s'en inspirer.

Selon vous et sans vous soucier de quoi que ce soit d'autre :

- a) À qui devrait s'appliquer la Constitution ?
- b) Qui devrait appliquer la Constitution ?
- c) Comment devrait être mise à jour la Constitution ?
- d) Quels devraient être les pouvoirs publics et leurs buts ?
- e) Comment devrait être accordé et retiré chaque pouvoir public ?

De plus, vous êtes invité à identifier (prénom, nom et adresse) les personnes de votre entourage (incluant éventuellement vous-même) que vous jugez aptes à faire partie du comité organisateur, la principale qualité recherchée étant le bon jugement. Tout individu ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale québécoise et ayant été identifié au moins 3 fois aura une chance d'être tiré au sort pour faire partie du comité organisateur.

Le comité organisateur et l'Assemblée constituante seront créés

10. publiquement [préciser] le [date]. 23 0 5 40 Accepté (82.14%) 10 commentaires.

==> D'accord en général. On devrait informer la population par internet mais aussi par la poste. Il ne faut pas manquer des gens. Mais pourquoi qu'on demande aux autres de nommer quelqu'un. Les personnes devraient tout simplement se porter candidates. En justifiant pourquoi.

==> Comment ce message est communiqué, est-ce su base volontaire?

===> Le message est clair, mais comment sera-t-il communiqué pour atteindre toute la population?

===> A) Toute personne vivant sur les terres québécoises
B) Tout citoyen du Québec
C) Par référendum
D) Les pouvoirs publics devraient être grandement qualifiés et s'assurer de la liberté individuelle et de la paix du pays
E) L'assemblée mise au pouvoir

===> Pour faire partie du comité organisateur, il serait intéressant que les candidats soient des citoyens de la province (QC) depuis plus de cinq ans.

===> la dernière section de nomination, m'achale... sinon tout ce qui précède fonctionne pour moi

===> On ne peut demander aux personnes qui s'intéressent au processus constituant de s'exprimer sur les points a) à e). Ces personnes ne seront pas sélectionnées pour leurs idées mais pour leur désir d'assurer la qualité et la probité du processus auprès de la population. Je perçois cette demande de la même façon qu'on demande à un futur juré s'il croit que l'accusé est coupable.

S'il a une propension à la condamnation avant même que le procès soit tenu, il/elle sera exclusE. Si une personne vient sur le site du processus constituant, c'est qu'il/elle a de l'intérêt pour celui-ci.

Il me semble que la rédaction d'un texte de 200 mots pour faire part ...à on ne sait qui... de la motivation de la personne à participer à l'intégrité d'un tel processus serait plus probante. Et, pour faciliter la tâche à celles et ceux qui ne se sentent pas l'âme d'unE écrivain ou qui n'ont pas confiance en la qualité de leur français écrit, une participation audio devrait être possible. (enregistrer son playdoyer).

En ce qui a trait à la désignation

d'une personne pour avoir « une chance d'être tiré au sort pour faire partie du comité organisateur », seul le nombre de nomination par rapport au nombre de postes à combler pourra établir le nombre de chance d'être sélectionné.

Il serait préférable de mentionner que, pour faire partie du tirage de sélection, une personne devra être nommée 3 fois (ce chiffre étant un nombre arbitraire décidé par le membres de l'équipe de recherche).

==> « sans vous soucier de quoi que ce soit d'autre » me semble flou. Peut-être plus précis comme « soyez sincère sans vous censurer ».

--

Les questions méritent d'être mieux encadrés.

Des personnes de tous horizons seront exposées aux questions. Peut-être ajouter des exemples ou un minimum de cadrage pédagogique pour éviter les confusions ou les réponses inutilisables.

--

Identification des personnes de l'entourage : gros problème de confidentialité et de non consentement explicite.

Comment garantir un représentativité statistique des idées et mouvances ?

Le bon jugement ne devrait-il pas être validé via un test préliminaire standardisé ?

--

Cooptation : effet de réseau possible ?

--

Autre idée : dresser le profil des gens aptes à participer à un tel processus ?

==> Les gens ayant un bon jugement reconnu par leur entourage ne désirent pas nécessairement s'impliquer mais peuvent consentir à faire de leur mieux s'ils sont choisis.

==> Qu'est-ce que le bon jugement? Définir pour trouver une autre formulation plus factuelle.

D) Annexe 2 – Comité organisateur

11.	Élections Québec tire au sort un membre par région à partir de la liste des électeurs identifiés au moins 3 fois comme étant aptes à faire partie du comité organisateur.	23	1	3	41	Accepté (85.19%)	7 commentaires.
-----	---	----	---	---	----	------------------	-----------------

==> On devrait demander aux gens de se porter candidat au comité. Certaines candidatures pourraient être rejetées. Si on choisit parmi les personnes nommées au moins 3 fois, les motivées vont s'être nommé plusieurs fois par certains amis tandis que les autres vont être laissés de côté. Ça va être un vrai concours de popularité. Ça devrait être un tirage au sort avec rejets si nécessaires de tous ceux qui se sont porté candidat.
==> Est-ce la formule de Cochran ?

==> je trouve qu'un seul membre par région administrative, c'est très peu!! pourrait-il y avoir un comité par région admin qui analyse, puis: 1 représentant de chacun de ces comités (peut être tiré au sort) va ensuite au national? pour une meilleure représentativité

==> cela me semble peu de monde?

==> Qui est-il ? D'où vient-il ? ce comité organisateur. Nouvelle idée dans le processus constituant. Dans l'introduction, il faudrait présenter un organigramme des composantes du processus constituant et de sa mise en place. Idéalement, il serait interactif, c'est-à-dire qu'en cliquant sur la composante, exemple le comité organisateur, une fenêtre ouvrirait contenant une description de sa composition et de son rôle. Cet organigramme devrait être accessible tout au long de l'exercice en cours.

==> voir commentaire sur 10. Le critère des « 3 nominations » favorise les personnes bien entourées ou déjà visibles, au détriment de citoyens plus isolés mais tout aussi aptes.

							<p>====> Ce n'est pas un concours de popularité. Qu'une personne soit identifiée 3 fois ou 30 000 fois, elle a la même chance d'être tirée au sort. Être identifié 3 fois est le filtre minimum augmentant les chances de se retrouver avec un comité qui a du bon sens. Pouvoir rejeter une candidature reviendrait à donner un pouvoir supérieur et potentiellement abusif aux personnes qui pourraient décider de ce rejet.</p>
12.	Élections Québec alloue au comité organisateur un local adéquat.	26	0	1	41	Accepté (96.30%)	<p>1 commentaire. ====> Pourrait se faire en ligne ?</p>
13.	Élections Québec tire au sort sans doublons et remet au comité organisateur :	11	0	2	23	Accepté (84.62%)	<p>2 commentaires. ====> Transfert de données personnelles à un comité organisateur. Du coup, j'ai du mal à comprendre QUI est le comité organisateur, les gens tirés au sort, ou des fonctionnaires mandatés pour être le comité ? ====> mise en contexte pour comprendre cet énoncé.</p>
a)	Pour chaque localité québécoise, 10 adresses ayant au moins un électeur;	15	1	0	20	Accepté (93.75%)	<p>1 commentaire. ====> ok, mais une justification de ces chiffres amènerait plus de transparence</p>
b)	Pour chaque circonscription québécoise, 50 adresses ayant au moins un électeur.	16	0	0	20	Accepté (100.00%)	<p>1 commentaire. ====> comme pour 13.a ici</p>
14.	Élections Québec remet au comité organisateur la volonté citoyenne avec le mandat de :	10	0	1	25	Accepté (90.91%)	<p>Aucun commentaire.</p>
a)	Créer et maintenir à jour le site web dédié au processus constituant;	33	2	2	54	Accepté (89.19%)	<p>3 commentaires. ====> s'assurer que les personnes en charges soient apte a faire cette tache ====> Support technique dédié ?</p>

====> Il est excellent d'utiliser les moyens technologiques modernes lorsqu'ils sont disponibles, car cela aide à contrer les corruptions du processus constituant. Un logiciel fera ce pour quoi il est programmé et n'aura pas tendance à laisser ses caprices ou son mauvais contrôle émotionnel lui dicter inopinément sa conduite...

Compiler et résumer la volonté citoyenne en ajoutant une section «
 b) Non retenu » au besoin; 26 0 1 41 Accepté (96.30%)

3 commentaires.

====> La section Non retenu doit pouvoir contenir un minimum de justification, au besoin.

====> les oui et les arguments constructifs qui serait épurer des simples opinions

====> Encadrer le processus des éléments «non retenu»

Convoquer et présider l'Assemblée
 c) constituante. 30 3 2 56 Accepté (85.71%)

3 commentaires.

====> Élections Québec pourrait convoquer et présider.

====> Garder à l'esprit que cette convocation peut-être faite avantageusement par les moyens que l'informatique procure.

====> Le comité organisateur peut embaucher Élections Québec pour convoquer et présider mais il demeure responsable de s'assurer que le fonctionnement prévu est respecté.

15. Le site web doit contenir : 21 2 2 66 Accepté (84.00%)

4 commentaires.

====> Pourquoi je peux voter ici?

====> Cela peut paraître non nécessaire, mais ce site Web devrait être extrêmement facile d'utilisation pour que n'importe qui soit à l'aise de l'utiliser. Ne sous-estimer pas l'importance de la navigation de cet outil.

====> Site web, support technique : Dépend de qui, quoi ?

						====> Voter ici pour confirmer si ça convient que le site web doit contenir ce qui suit.	
a)	Le présent processus constituant;	33	2	1	55	Accepté (91.67%)	Aucun commentaire.
b)	La volonté citoyenne et son résumé;	27	0	0	41	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
c)	L'outil de vote et les résultats de chaque vote;	33	1	2	55	Accepté (91.67%)	1 commentaire. ====> Élections Québec pourrait fournir les outils de vote.
d)	La webdiffusion ou la transcription de chaque séance;	16	0	1	19	Accepté (94.12%)	2 commentaires. ====> Élections Québec pourrait assurer la transcription et la webdiffusion. ====> Support technique ici aussi.
e)	L'historique des versions de la Constitution.	27	0	0	41	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
16.	Le comité organisateur embauche l'aide nécessaire à la réalisation de son mandat, gère tout imprévu et dénonce tout conflit d'intérêt ou tentative d'influence pouvant compromettre le processus, que ce soit réel ou apparent.	30	2	3	56	Accepté (85.71%)	6 commentaires. ====> Ne pourrait-il pas y avoir une personne chargée de l'administration, ressources humaines et autres qui serait attachée automatiquement au comité organisateur... on voit déjà les abus, mais aussi les ignorances d'un ou de l'autre sur les possibilités d'aide. ====> Effectivement, le comité citoyen doit se soumettre aux règles d'éthique et de déontologie comme tout élu, municipaux, provincial ou fédéral. ====> préciser règles d'embauche ou faire embaucher par tierce partie, pour empêcher collusion ====> L'information servant au discernement devrait être analysée et non payé par un influenceur.

====> Le comité concentrera à la fois les responsabilités exécutives, de communication, de sélection et d'éthique. Ne faudrait-il pas prévoir une instance de supervision ou un mécanisme de contre-pouvoir en cas d'abus ou de dysfonctionnement ?

====> Puisque ce processus sera ouvert, tous les citoyens pourront aussi surveiller ce qui se passe et intervenir publiquement lorsque besoin (par la participation civique et scientifique).

	Chaque membre du comité organisateur a le droit de s'exprimer librement et équitablement.	40	3	0	58	Accepté (93.02%)	2 commentaires. ====> C'est à l'assemblée de décider
							====> C'est à l'assemblée constituante de créer la constitution. Le comité organisateur n'intervient pas.

E) Annexe 3 – Assemblée constituante

	L'assemblée est formée de 1200 constituants soit :	2	0	0	7	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	a) Un individu par localité;	11	1	2	22	Accepté (78.57%)	2 commentaires. ====> pour une ville populeuse j'en mettrais plus. ====> Cette représentation par localité favorise grandement les régions de Montréal et de Québec au détriment des autres régions. Ce n'est pas la meilleure approche, à mon avis.
	b) Un individu additionnel par circonscription la moins représentée, jusqu'au total de 1200.	2	0	0	7	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Le comité organisateur identifie, par consensus ou par tirage au sort, qui participera à chaque adresse tirée au sort.	2	0	0	7	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Une adresse de remplacement est contactée au besoin.	2	0	0	7	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.

Si personne n'accepte localement, le comité organisateur en informe le conseil municipal avec la liste des adresses locales tirées au sort et lui donne 30 jours pour lui communiquer qui accepte d'être constituant dans la localité sans quoi il est considéré que la localité renonce à être représentée et un constituant de circonscription

21.	est ajouté à sa place.	12	1	0	23	Accepté (92.31%)	2 commentaires. ===> Bonne idée afin de pallier au manque. Toutefois, veuillez à ne pas alourdir les tâches des conseils au long du processus. ===> Pourquoi ce transfert à la municipalité ? Un pallier de gouvernement de plus = encore plus de complications
22.	Le mandat de l'Assemblée constituante est de rédiger la Constitution du Québec en précisant :	24	1	2	64	Accepté (88.89%)	Aucun commentaire.
a)	À qui s'applique la Constitution;	38	2	0	61	Accepté (95.00%)	3 commentaires. ===> A tous le monde ===> Une constitution dans un état de droit s'applique à tous et à toutes. Ce n'est pas une question à discuter. ===> Normalement tous les Québécois mais ok.
b)	Qui applique la Constitution;	40	1	0	60	Accepté (97.56%)	Aucun commentaire.
c)	Comment est mise à jour la Constitution;	33	0	1	57	Accepté (97.06%)	Aucun commentaire.
d)	Quels sont les pouvoirs publics et leurs buts;	33	0	1	57	Accepté (97.06%)	1 commentaire. ===> les adapter ou changer avec le tems
e)	Comment est accordé et retiré chaque pouvoir public.	33	0	1	57	Accepté (97.06%)	Aucun commentaire.
23.	Les séances se déroulent en français car c'est la langue officielle et commune du Québec.	32	3	6	60	Accepté (78.05%)	13 commentaires. ===> Il devrait y avoir accès alors à une traduction simultanée pour qui en a besoin

===> OK, mais des traducteurs doivent être mis à la disposition des constituants qui le désire pour l'anglais et les langues des premières nations reconnues par le Québec

===> avec accès à une traduction pour d'autres langues telles que l'anglais, espagnol et autre

===> possibilité d'un interprète pour ceux qui parle juste anglais?

===> Elle pourrait être traduite dans les langues des premières nations.

===> Avec votre proposition de 1/3 des membres issus des premières nations vous auriez eu de la misère à enforcer cela. Moins de la moitié des autochtones parlent français. Genre les cris, les inuit, les algonquins, les naskapis, les micmac et les mohawk parlent soit pas ou très peu français. Ma proposition de 55 membres autochtones règlera ce problème.

===> les deux langues : français et anglais pour inclure certaines communautés autochtones qui ne parlent pas le français

===> Devrait inclure un interprète pour les langues autochtones, si participants des Premières Nations.

===> On veut impliquer toutes les communautés autochtones et anglophone

===> si membres des premières nation du Québec présent adapter la langue car leur présences est importante dans certaines région l'anglais est prédominant pour eux

===> Ok, Quid des Anglophones ? Anglais, aussi langue officielle du Canada. Perso je garderai le Français, mais si un Anglophone est sélectionné, comment l'intégrer.

==> Il est normal que les séances se déroulent dans la langue officielle et commune. Les participants moins à l'aise avec le français devraient se faire accompagner d'une personne de leur choix qui pourrait même parler en leur nom si elles le désirent. Rien ne semble empêcher cela.

==> Que prévoyez-vous pour la communauté anglophone?

Les descendants des peuples qui étaient présents sur le territoire québécois avant l'arrivée des français sont encouragés à s'exprimer dans leur langue autochtone, une traduction française doit alors être

24. assurée aux autres participants. 12 2 0 22 Accepté (85.71%) 2 commentaires.

==> Devrait inclure une courte introduction à la sécurisation culturelle en expliquer en quoi ce processus y est relié (reconnaissance exprimé aux participants leur permettant de s'adapter aux réalités des Autochtones). Peut-être mettre en place une personne pivot (CONSEILLÈRE NAVIGATRICE) ayant une expertise professionnel (Communication et intervention) avec les communautés territoriales.

==> Un forum ou observatoire devrait être mis sur pied afin de croiser les regards sur les différents aspects de la future constitution du Québec. Il pourrait également y avoir des autochtones qui viennent d'ailleurs.

Les critères et modalités de participation à ce Forum ou Observatoire devraient être déterminés par les Premières nations elles-mêmes.

25. À la première séance, le comité organisateur : 24 3 2 72 Accepté (82.76%)

2 commentaires.

==> Processus complexe- Demande davantage d'explications...

						====> Le comité organisateur répond aux questions s'il y a lieu pour appliquer correctement ce qui est convenu et invite à proposer mieux si ça ne convient pas. Toute explication supplémentaire biaiserait le processus en orientant les participant selon l'idéologie prônée par les expicateurs.	
	Lit le processus constituant et le résumé de la volonté citoyenne;	32	1	1	57	Accepté (94.12%)	Aucun commentaire.
	Forme au hasard les 300 équipes délibérantes de 4 constituants;	1	0	0	8	Accepté (100.00%)	1 commentaire. ====> Il est préférable d'avoir un chiffre impair par équipe.
	Génère le calendrier de participation débutant au cinquième jour ouvrable suivant avec une équipe délibérante par jour ouvrable.	21	0	3	44	Accepté (87.50%)	4 commentaires.
26.	À 9h00, chaque jour ouvrable :	10	0	2	24	Accepté (83.33%)	2 commentaires. ====> Présente une ébauche (visuel) aux participants, pour commentaires, avant de générer le calendrier. ====> je ne comprends pas la question ====> 300 équipes, une par jour ouvrable, le processus va durer plus d'un an ! Risque d'épuisement ? N'est-il pas possible de faire travailler des équipes en parallèles ? ====> illustrez, pas clair pour moi... ====> Est-ce trop tôt à 9h00 (AM) le jour même et pourquoi pas 18hrs le jour ouvrable précédent ? ====> a discuter
	Les résultats sont datés et conservés dans l'historique;	25	0	0	43	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	La Constitution est mise à jour en conservant seulement les énoncés acceptés;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	L'équipe du jour débute ses délibérations.	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
27.	L'équipe délibérante inscrit ses propositions sur le site web selon l'une de ces formes :	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.

	AJOUTER [nouvel énoncé] AVANT ou						
a)	APRÈS [énoncé existant];	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	REEMPLACER [énoncé existant] PAR						
b)	[nouvel énoncé];	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
c)	RETIRER [énoncé existant];	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	DÉPLACER [énoncé existant] AVANT						
d)	ou APRÈS [énoncé existant];	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
e)	AUTRE [préciser].	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
28.	Pendant la délibération :	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Chaque membre de l'équipe						
	délibérante a au moins une heure						
a)	pour présenter ses propositions;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Seules les propositions consensuelles						
b)	de l'équipe délibérante sont retenues;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	La Constitution est mise à jour selon						
c)	les propositions retenues;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Les énoncés ajoutés ou modifiés sont						
	soumis au vote de l'Assemblée						
d)	constituante;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	L'Assemblée constituante doit voter						
	avant 9 heures le prochain jour						
e)	ouvrable.	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Le comité organisateur peut						
	remplacer tout constituant qui ne						
29.	vote pas dans le délai prévu.	1	0	0	8	Accepté (100.00%)	1 commentaire.
							==> Il peut y avoir des circonstances imprévues, accident de voiture, problème de santé temporaire, etc. Pourquoi un remplacement automatique?
	Le vote, électronique, permet de voir						
	les résultats en temps réel avec le						
30.	verdict actuel :	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
a)	« Accepté » si plus de 75% de « Oui »;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
b)	« Rejeté » si plus de 75% de « Non »;	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
c)	« À repenser » si ni accepté ni rejeté.	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.
	Les énoncés acceptés par plus de 900						
	constituants (plus de 75%) sont						
31.	soumis au vote citoyen.	2	0	0	4	Accepté (100.00%)	Aucun commentaire.

Après les 300 séances, si plus de 900 constituants votent « Oui » à la question « Est-ce que la constitution est prête pour le vote final? », le comité organisateur informe Élections Québec qu'il reste 30 jours au vote citoyen sinon il convient de la suite

32. avec l'Assemblée constituante. 2 0 0 7 Accepté (100.00%) Aucun commentaire.

Le comité organisateur et l'Assemblée constituante ont 90 jours après la fin du vote citoyen pour soumettre à un nouveau vote citoyen de 30 jours des modifications à la lumière des commentaires reçus sinon les énoncés non acceptés sont retirés et Élections Québec communique la

33. Constitution finale à la population. 1 0 0 5 Accepté (100.00%) 1 commentaire.

==> des énoncés non retenus peuvent devoir être remplacés, demander de retravailler la constitution...

Commentaires généraux

Ce processus est la démocratie de l'avenir !

Commentaires reçus par courriel suite à l'envoi postal (précision entre parenthèses s'il y a lieu) :

- ⇒ bonjour m.huot, c'est avec honneur que j'accepte d'être des vôtres pour ce beau projet, mais j'aurais quelques questions pour vous la première question est ce possible de vous contactez autrement car je dois vous dire que je ne suis plus ami avec l'ordinateur [...] (le reste du message contient des informations personnelles sans contenu d'intérêt public alors il n'est pas publié)
- ⇒ c quoi ton problème ? (Titre d'un courriel sans contenu)
- ⇒ Bonjour, Je suis tellement heureux d'avoir été sélectionné au hasard. J'ai rempli le questionnaire en ligne. [...] Surtout persévérer jusqu'au bout, c'est tellement important ce que vous avez entrepris pour notre nation ! [...] (le reste du message contient des informations personnelles sans contenu d'intérêt public alors il n'est pas publié)
- ⇒ Bonsoir, Nous avons reçu une invitation pour remplir un sondage via internet portant sur la constitution. Votre nom et courriel est associé à cette initiative. Je vous écris pour avoir plus d'information et des clarifications. Quand vous parlez de la "constitution", vous parlez bien de la constitution du Canada? Quel est le lien avec Élection Québec? Quel est votre objectif avec les changements proposés? Merci beaucoup.

